

Au tribunal de Bobigny, un magistrat félicite un chauffard et sermonne des policiers

écrit par François des Groux | 7 septembre 2021



Deux policiers ont été condamnés jeudi 2 septembre 2021 par le tribunal de Bobigny pour avoir violenté un jeune homme placé en garde à vue. (©DG/Actu Seine-Saint-Denis)



Deux policiers ont été condamnés jeudi 2 septembre 2021 par le tribunal de Bobigny pour avoir violenté un jeune homme placé en garde à vue. (©DG/Actu Seine-Saint-Denis)

Une fillette de 5 ans, percutée et tuée à Aubervilliers, dont personne ne parle.

Un chauffard sans identité (comme d'habitude), condamné à 2 ans de prison ferme et libéré au bout de 13 mois, devenant une "victime" aux yeux d'un magistrat de Bobigny qui, en plus, le félicite sur son comportement !

Et, enfin, lâchés par une hiérarchie pusillanime, deux policiers ayant "violenté" ce "jeune homme de 19 ans" condamnés à 4 et 6 mois de prison avec sursis.

Voici la conclusion d'un fait divers survenu dans ce merveilleux département de la Californie-sans-la-Mer (93) où la Justice *Mur des cons* fait l'éloge du meurtrier d'une fillette anonyme et transforme les policiers en coupables et en salauds.

Fillette de 5 ans tuée à Aubervilliers : deux policiers condamnés pour avoir frappé le chauffard

Deux policiers de 32 et 29 ans ont été condamnés, jeudi 2 septembre 2021, par le **tribunal de Bobigny** ([Seine-Saint-Denis](#)) à quatre et six mois de prison avec sursis pour avoir exercés des **violences** sur un jeune homme de 19 ans, placé en garde à vue au commissariat **d'Aubervilliers** fin juillet 2020 après avoir percuté et tué une fillette de 5 ans.

[...]

C'est la commissaire, face à la médiatisation de la fuite du chauffard, qui insistera auprès de la victime pour qu'elle dépose plainte.

« La seule personne qui s'est comportée convenablement dans cette affaire c'est la victime qui ne voulait pas parler des abus qu'il avait subi lors de son audience », sermonne le magistrat.

Les deux policiers écoperont de **quatre et six mois de prison avec sursis** mais ne se verront pas imposer d'interdiction professionnelle.

Le chauffard avait quant à lui, été condamné à deux ans de prison ferme en juillet 2020. Mardi 31 août 2021, il a été remis en liberté après 13 mois de détention, selon [Le Parisien](#). Le reste de sa peine sera aménagé.

https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers_93001/fillette-de-5-ans-tuee-a-aubervilliers-deux-policiers-condamnes-pour-avoir-frappe-le-chauffard_44594770.html